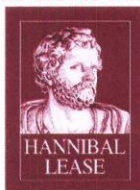


HANNIBAL LEASE



Société anonyme au capital de 40 180 000 dinars
Registre de Commerce : B138962001
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460
E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

Hannibal Lease est notée BB (tun) à long terme avec perspective stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 13/12/2017

**NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE HL 2018-01 » DE 15 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 20 000 000 DINARS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
Prix de l'Emission : 100 dinars**

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
Catégorie A	5 ans	8,3% et/ou TMM+2,1%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans avec 2 ans de grâce	8,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note B+ (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 20/03/2018

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Visa N° 18/0999 du 10 AVR. 2018 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2018. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable Chargé de l'Information

Mr Foued BOUAZRA
Chef de Département Contrôle de Gestion
et Surveillance des Risques de Hannibal Lease
Tél. : 71 139 400
Fax : 71 139 460

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage,
Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac
Tél : 71 137 600 - Fax : 71 960 903 -
E-mail : macsa@macsa.com.tn; Site web: www.macsa.com.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « HL 2017 » enregistré par le CMF en date du 03 Août 2017 sous le N° 17-003 ainsi que son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30 Novembre 2017 sous le numéro 17-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn. Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 Avril 2018 et le 30 avril 2018.



Avril 2018

Sommaire

Flash sur l’Emprunt Obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 »	4
Chapitre 1 – Responsable de la note d’opération	Erreur ! Signet non défini.
1-1 Responsable de la note d’opération	Erreur ! Signet non défini.
1-2 Attestation du responsable de la note d’opération	Erreur ! Signet non défini.
1-3 Attestation de l’intermédiaire en bourse chargé de l’opération	Erreur ! Signet non défini.
1-4 Responsable de l’information	10
Chapitre 2- Renseignements concernant l’opération	11
2.1. Renseignements relatifs à l’émission	11
2.1.1. Décision à l’origine de l’émission	11
2.1.2. Renseignements relatifs à l’opération	11
2.1.3. Période de souscription et de versement	12
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	12
2.1.5. But de l’émission	12
2.2. Caractéristiques des titres émis	12
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	12
2.2.2. Prix de souscription, prix d’émission et modalités de paiement	12
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	12
2.2.4. Date de règlement	13
2.2.5. Taux d’intérêt	13
2.2.6. Intérêts	13
2.2.7. Amortissement et remboursement	13
2.2.8. Prix de remboursement	17
2.2.9. Paiement	17
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	18
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l’emprunt subordonné	18
2.2.12. Rang de créance et maintien de l’emprunt à son rang	18
2.2.13. Garantie	19
2.2.14. Notation	19
2.2.15. Mode de placement	32
2.2.16. Organisation de la représentation des obligataires	32
2.2.17. Fiscalité des titres	32
2.3. Renseignements généraux	32
2.3.1. Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations	32
2.3.2. Marché des titres	32
2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING	33
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	33
2.4. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées	33
2.4.1 - Nature du titre	33
2.4.2 - Qualité de crédit de l’émetteur	33
2.4.3 - Le marché secondaire :	33
2.5. Risque lié à l’émission du présent emprunt obligataire subordonné	34
Chapitre 3- Renseignements concernant l’activité de l’émetteur	35
3.1. Activité de la société au 31/12/2017	35

3.1.1 Evolution des approbations.....	35
3.1.2 Evolution des mises en forces	36
3.1.3 Evolution de l'encours financier	37
3.2. Indicateurs d'activité de l'émetteur.....	39
3.3. Analyse des performances réalisées au 31/12/2017 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2017	40

Flash sur l'Emprunt Obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 »

L'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » est émis pour un montant de 15 000 000 de dinars susceptibles d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars, divisés en 150 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Il est constitué de deux catégories qui se présentent comme suit :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans: 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce: 8,5% brut par an.

Dénomination de l'emprunt	« Emprunt subordonné HL 2018-01 »
Montant	15 000 000 dinars susceptibles d'être porté à 20 000 000 dinars
Nombre d'obligations à émettre	150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées réparties en 2 Catégories A et B susmentionnées. Le nombre d'obligations subordonnées par Catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs.
Nominal	100 dinars par obligation subordonnée.
Forme des obligations	Les obligations subordonnées sont toutes nominatives.
Prix d'émission	100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.
Prix de remboursement	100 dinars par obligation subordonnée.
Date de jouissance en intérêts	Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à compter de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/05/2018 , seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le 28/05/2018 , et ce même en cas de prorogation de cette date.

Taux d'intérêt	<p>Les obligations du présent emprunt « Emprunt subordonné HL 2018-01 » seront offertes à trois taux d'intérêts différents selon les Catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur ; ✓ Catégorie B : 8,5% brut par an.
Durée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A : 5 ans; ✓ Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce.
Durée de vie moyenne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A : 3 ans; ✓ Catégorie B : 5 ans.
Duration (Taux fixe)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A : 2,711 années; ✓ Catégorie B : 4,219 années.
Rang de créance	<p>En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).</p> <p>Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.</p>
Maintien de l'emprunt à son rang	<p>L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.</p>
Taux de rendement actuariel (taux fixe)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A : 8,3% l'an. ✓ Catégorie B : 8,5% l'an.
Marge actuarielle (taux variable)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A : 2,1%.
Amortissement	<p>Toutes les obligations subordonnées feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.</p>

Souscriptions et versements	Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 26/04/2018 auprès de MAC SA – Intermédiaire en bourse, sis au Green Center- Rue du lac constance-Les berges du Lac.
Clôture des souscriptions	<p>Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le 26/04/2018 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 28/05/2018. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.</p> <p>En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/05/2018, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.</p> <p>En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/05/2018, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 20/07/2018 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.</p> <p>Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.</p>
Paiement	<p>Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 28/05 de chaque année.</p> <p>Le premier paiement en intérêts aura lieu le 28/05/2019 pour toutes les catégories.</p> <p>Le premier remboursement en capital aura lieu le 28/05/2019 pour la catégorie A et 28/05/2021 pour la catégorie B.</p> <p>Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.</p>
Régime Fiscal	Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue des registres des obligations	<p>L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « « Emprunt subordonné HL 2018-01 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par MAC SA, intermédiaire en bourse.</p> <p>L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.</p>
Garantie	Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.
Notation de la société	<p>Le 13/12/2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:</p> <p>✓ Note à long terme : BB (tun) ;</p>

- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt	L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 20/03/2018 .
Cotation en bourse	Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
Prise en charge par TUNISIE CLEARING	Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.
Mode de représentation des obligataires subordonnés	Droit commun régissant la représentation des obligataires.
Tribunaux compétents en cas de litige	Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
Risque lié à l'émission du présent Emprunt obligataire	Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexé sur le TMM.
Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées	<p>Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (Clause de subordination) - Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur

potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire** : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Chapitre 1 – Responsable de la note d'opération

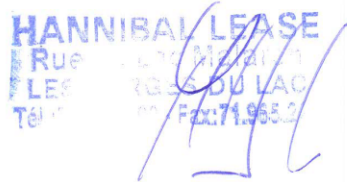
1-1 Responsable de la note d'opération

Monsieur Mohamed Hechmi DJILANI
Directeur Général de Hannibal Lease

1-2 Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Mohamed Hechmi DJILANI
Directeur Général de Hannibal Lease



1-3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

MAC SA
Le Directeur Général Adjoint
Monsieur Mourad BEN CHAABANE

A blue ink signature is written in a cursive style.

MAC S.A
Intermédiaire en Bourse
Green Centre - Bloc C - 2ème Etage
Lac de Constance - Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél: 71.964.102 - Fax: 71.960.903



1-4 Responsable de l'information

Mr Foued BOUAZRA

Chef de Département Contrôle de Gestion et Surveillance des Risques de Hannibal Lease

Tél. : 71 139 400

Fax : 71 139 460

La notice légale est publiée au JORT N° 49 du 24/04/2018

 Conseil du Marché Financier
Visa n° 18/0999 du 10 AVR. 2018
Délivré en vertu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Selam ESSAYEI



Chapitre 2- Renseignements concernant l'opération

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » à savoir :

- a. Montant de l'emprunt obligataire : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
- b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- c. Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- e. Taux d'intérêt : Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
- f. Durée : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
- g. Amortissement : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

Montant nominal de l'emprunt

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptible d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Produit brut et net de l'emprunt subordonné

Le produit brut du présent emprunt est de 15 000 000 DT et sera susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT. Les frais de montage du dossier s'élèvent à 5 000 DT et les commissions de placement s'élèvent à 120 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 11 000 DT, les frais de la BVMT sont de 19 750 DT, les frais de TUNISIE CLEARING pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 26 178 DT¹, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies...etc, sont estimés à 2 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 183 928 DT et un produit net de l'emprunt de 14 816 072 DT.

Désignation	Montant Global (en DT)	Montant par obligation (en DT)
Produit Brut	15 000 000	100
Frais globaux ²	183 928	1,226
Produit Net	14 816 072	98,774

¹ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 25% pour la catégorie A taux fixe, 25% pour la catégorie A taux variable et 50% pour la catégorie B. Il y a lieu de signaler que ces frais sont donnés à titre indicatif sur la base d'un montant collecté de 15 000 000 DT.

² Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 15 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance page 17).

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **28/05** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 15 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 3 735 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux variable (TMM+2,1%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 292 875 dinars (en considérant un taux nominal de 7,3175%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Avril 2017 au mois de Mars 2018, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 6 375 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux fixe de 8,5%.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable.

Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,1% (soit la moyenne du TMM + 2,1%).

Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'Avril 2017 au mois de Mars 2018) soit 5,2175% majorée d'une marge de 2,1% soit 7,3175%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Montant de l'emprunt	15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT
Nombre d'obligations subordonnées	: 150 000 obligations subordonnées susceptible d'être porté à 200 000 obligations subordonnées
Valeur nominale de l'obligation subordonnée	: 100 dinars
Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse	: 28/05/2018
Date du premier remboursement en capital	: Catégorie A : 28/05/2019 Catégorie B : 28/05/2021
Date du premier paiement des intérêts	: 28/05/2019 pour les deux catégories
Date de la dernière échéance	: Catégorie A : 28/05/2023 Catégorie B : 28/05/2025
Amortissement	: <u>Pour la catégorie A</u> : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à compter de la 1 ^{ère} année correspondant à 20 dinars par obligation subordonnée. : <u>Pour la catégorie B</u> : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à compter de la 3 ^{ème} année correspondant à 20 dinars par obligation subordonnée.
Taux d'intérêt nominal	: <u>Pour la catégorie A</u> : Un taux fixe de 8,3% brut l'an et/ou Variable (TMM+2,1%), soit 7,3175%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'Avril 2017 au mois de Mars 2018) majorée de 2,1% (à titre indicatif). : <u>Pour la catégorie B</u> : Un taux fixe de 8,5% brut l'an.

Evolution du TMM durant les dix dernières années :

En (%)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	5,2700	4,7000	4,07	4,75	3,16	4,11	4,71	4,89	4,25	4,26	5,53
Février	5,3100	4,4700	4,08	4,65	3,42	4,20	4,68	4,80	4,22	4,29	5,61
Mars	5,2300	4,2600	4,23	4,56	3,48	4,33	4,72	4,82	4,20	4,29	6,04
Avril	5,2200	4,3000	4,12	4,39	3,64	4,70	4,72	4,80	4,24	4,41	
Mai	5,2200	4,2300	4,36	4,51	3,74	4,69	4,70	4,77	4,25	4,83	
Juin	5,1900	4,2500	4,38	4,50	3,64	4,74	4,78	4,80	4,21	4,94	
Juillet	5,1900	4,3300	4,52	4,25	3,85	4,73	4,98	4,78	4,32	5,15	
Août	5,2300	4,1800	4,61	3,76	3,88	4,75	4,94	4,75	4,20	5,19	
Septembre	5,1700	4,2400	4,52	3,24	3,90	4,72	4,92	4,77	4,26	5,22	
Octobre	5,2700	4,2200	4,62	3,32	4,15	4,66	4,93	4,75	4,33	5,23	
Novembre	5,1700	4,2900	4,80	3,16	4,18	4,75	4,93	4,30	4,23	5,23	
Décembre	5,1900	4,1800	4,87	3,23	3,98	4,74	4,88	4,28	4,26	5,23	

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée au nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Si on suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 15 000 000 DT,

✓ Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

En DT

• Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné à taux fixe (8,3%)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	15 000 000				
2019		3 000 000	12 000 000	1 245 000	4 245 000
2020		3 000 000	9 000 000	996 000	3 996 000
2021		3 000 000	6 000 000	747 000	3 747 000
2022		3 000 000	3 000 000	498 000	3 498 000
2023		3 000 000	0	249 000	3 249 000
Total		15 000 000		3 735 000	18 735 000

• Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (8,3%)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100,000				
2019		20,000	80,000	8,300	28,300
2020		20,000	60,000	6,640	26,640
2021		20,000	40,000	4,980	24,980
2022		20,000	20,000	3,320	23,320
2023		20,000	0,000	1,660	21,660
Total		100,000		24,900	124,900

En DT

• Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné à taux variable 7,3175% (à titre indicatif)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	15 000 000				
2019		3 000 000	12 000 000	1 097 625	4 097 625
2020		3 000 000	9 000 000	878 100	3 878 100
2021		3 000 000	6 000 000	658 575	3 658 575
2022		3 000 000	3 000 000	439 050	3 439 050
2023		3 000 000	0	219 525	3 219 525
Total		15 000 000		3 292 875	18 292 875

En DT

• Tableau d'amortissement par obligation à taux variable 7,3175% (à titre indicatif)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100,000				
2019		20,000	80,000	7,318	27,318
2020		20,000	60,000	5,854	25,854
2021		20,000	40,000	4,391	24,391
2022		20,000	20,000	2,927	22,927
2023		20,000	0,000	1,464	21,464
Total		100,000		21,953	121,953

✓ Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce

En DT

• Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné à taux fixe (8,5%)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	15 000 000				
2019			15 000 000	1 275 000	1 275 000
2020			15 000 000	1 275 000	1 275 000
2021		3 000 000	12 000 000	1 275 000	4 275 000
2022		3 000 000	9 000 000	1 020 000	4 020 000
2023		3 000 000	6 000 000	765 000	3 765 000
2024		3 000 000	3 000 000	510 000	3 510 000
2025		3 000 000		255 000	3 255 000
Total		15 000 000		6 375 000	21 375 000

En DT

• Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (8,5%)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2018	100,000				
2019			100,000	8,500	8,500
2020			100,000	8,500	8,500
2021		20,000	80,000	8,500	28,500
2022		20,000	60,000	6,800	26,800
2023		20,000	40,000	5,100	25,100
2024		20,000	20,000	3,400	23,400
2025		20,000		1,700	21,700
Total		100,000		42,500	142,500

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 15 000 000 dinars.

Hannibal Lease s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 15 000 000 dinars.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum t * F_t / (1+i)^t) / \sum F_t / (1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711** années pour la catégorie A et **4,219** années pour la catégorie B.

2.2.12. Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.13. Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.14. Notation

Notation de la société :

Le 13/12/2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Signification des notes nationales

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.



Fitch Affirms 7 Tunisian Leasing Companies

Fitch Ratings-London-13 December 2017: Fitch Ratings has affirmed the Long- and Short-Term National Ratings of seven Tunisian leasing companies. At the same time, Fitch has upgraded the National Ratings of subordinated debt instruments issued by four Tunisian leasing companies. A full list of rating actions is at the end of this rating action commentary.

The rating actions follow a peer review of our rated Tunisian leasing companies: Attijari Lease (AL), Arab International Lease (AIL), Arab Tunisian Lease (ATL), Compagnie Internationale de Lease (CIL), Hannibal Lease (HL), Modern Leasing (ML) and Tunisie Lease (TL).

National Ratings reflect the creditworthiness of an issuer relative to the country's best credit and relative to peers operating within that country.

KEY RATING DRIVERS

NATIONAL RATINGS AND SENIOR DEBT

The ratings of ATL, CIL, HL and TL are driven solely by their standalone creditworthiness. AL's ratings are driven by its standalone creditworthiness, underpinned by potential institutional support. AIL's and ML's ratings are support-driven.

ATL's National Ratings reflect its position as a well-established second-tier player in Tunisia's leasing market. Its capital and earnings metrics compare well with peers'. ATL's funding structure benefits from the ability to call on parent and group funding if required.

In Fitch's opinion, there is also a limited probability of support from its ultimate shareholder, Jordan-based Arab Bank Plc (AB, BB+/Negative/bb+), if needed, through its Tunisian subsidiary, Arab Tunisian Bank (ATB, BB-/Stable/b). ATL's capital is 33% held by ATB, which in turn is 64.2% -controlled by AB. AB has sufficient capacity to support ATL, but Fitch believes that given AB's modest interest in ATL's capital as a non-direct shareholder, the probability of support is limited. ATL achieves a higher Long-Term National Rating on a standalone basis than one which factors in potential support.

CIL's National Ratings reflect the company's good all round financial strength. CIL is a solid second-tier player in the market and management's ability to generate sound core earnings is positive. Asset quality and capitalisation metrics compare favorably to peers'. The inability to rely on a parent bank for funding, should the need arise, is a slight weakness in the company's funding structure but CIL's access to the domestic capital markets and bank lines is well established.

HL's National Ratings reflect its steady growth, enabling it to move into the 'tier 1' group of leasing companies in Tunisia. Its asset quality has long been better than the peer average and its earnings track record is good. Capital remains somewhat tight and HL's funding profile is not the strongest of its peers, reflecting the absence of a bank shareholder that could facilitate access to funding. Nevertheless, HL's strong relationships with local banks is positive and, like all rated leasing companies in Tunisia, access to the local bond markets is good.

TL's National Ratings are the highest achieved on a standalone basis amongst rated Tunisian peers and reflect the company's leading position in the Tunisian leasing and factoring markets. TL's business profile is diversified, capital ratios compare reasonably well with peers' and overall risk management procedures are appropriate to the operating environment. Like all Tunisian leasing companies, TL relies on short-term funding and liquidity can be tight. The company's established relationships with local banks is credit positive, as is its ability to access funding from Amen Bank, part of the local Amen Group, which controls around a 50% stake of its shares.

AL's National Ratings primarily reflect Fitch's opinion of the company's standalone strength. AL is a well-established second-tier player in Tunisia's leasing sector. Its earnings track record compares favourably with peers' and we considers its ability to access its parent bank and group for funding, if required, as credit positive. However, asset quality and capital adequacy indicators are on the low side.

In our view, there may be a limited probability of support for AL from its ultimate shareholder, the Moroccan group Attijariwafa Bank (AWB, BB+/Stable/bb-), if needed. AL's capital is 65.2%-held by AWB's Tunisian subsidiary, Attijari Bank Tunisie (ABT), which in turn is 59%-controlled by a holding company almost entirely owned by AWB. Fitch believes there is a

high propensity of support for AL from ABT and, ultimately, AWB, if needed. However, the overall probability of support is limited by AWB's standalone creditworthiness as indicated by its 'bb-' Viability Rating.

Fitch considers that the Moroccan government would provide extraordinary support to AWB if needed, given that it is a domestic systemically important bank. Nevertheless, we believe that cross-border support (i.e. support from the Moroccan government flowing through AWB to AL) is uncertain. Therefore, Fitch assesses AWB's capacity to support AL based on its standalone financial strength.

AIL's National Ratings reflect Fitch's opinion of the support that the company could expect to receive, if required, from its main direct shareholder, Banque Tuniso-Koweitienne (BTK), and its ultimate parent, France's Groupe BPCE (GBPCE, A/Stable). AIL is 95%-owned by BTK, which in turn is 60%-owned by GBPCE. GBPCE's capacity to support AIL is strong (as reflected by its 'a' Viability Rating), but Fitch views its propensity to provide support as moderate given that: i) GBPCE is not a direct majority shareholder; ii) AIL is of limited strategic importance to GBPCE; and iii) integration within the French banking group is weak. The Stable Outlook on AIL's National Long-Term Rating reflects that on GBPCE's Long-Term IDR.

ML's National Ratings reflect Fitch's opinion of the high propensity of support from its majority shareholder, Banque de l'Habitat (BH), if required. In Fitch's view, this support would ultimately be provided by the state and flow through BH, given BH's weak creditworthiness on a standalone basis. ML is 70.4% owned (directly and indirectly) by BH, which in turn is 57% -controlled by the Tunisian state (B+/ Stable).

The Outlooks are Stable. For support-driven ratings, this reflects our opinion that support assumptions regarding institutional supporters' ability and propensity to provide support remain unchanged. For ratings driven by standalone assessments, this reflects our expectations that the creditworthiness of the rated entities relative to each other will not experience significant changes.

SUBORDINATED DEBT AND OTHER HYBRID SECURITIES

The upgrade of subordinated debt ratings reflects a reassessment of our view on the relative likelihood of default on senior and subordinated debt in Tunisia. We believe default risk on subordinated debt is no different than default risk on the senior debt but subordinated debt is rated below senior

debt to reflect poor recovery prospects. The proposal is to close the notching between senior and subordinated debt to two notches (from three) to remove an additional notch previously given for default risk. This resulted in a change of ratings assigned to subordinated debt issued by AL, CIL, HL and TL. ATL's subordinated debt ratings are affirmed because adjustments have previously been made.

RATING SENSITIVITIES

NATIONAL RATINGS AND SENIOR DEBT

The Tunisian leasing sector is small, representing around 5% of total financing extended in the country. Nevertheless, leasing companies represent an important source of finance for SMEs, providing them with vehicle and equipment finance. The performance of the companies is closely linked to the Tunisian operating environment which although still troubled, is showing signs of stabilisation.

It will be difficult for ATL, AL, CIL, HL and TL to achieve a significant improvement in their standalone credit profiles relative to other Tunisian companies until the operating environment in Tunisia improves. The Outlook on Tunisia's 'B+' sovereign rating is Stable and the potential for standalone ratings to be upgraded is therefore limited. Negative pressure is most likely to arise from worsening asset quality or any signs of an interruption in access to funding. This is not our base case.

AL's ratings could be upgraded if potential institutional support becomes stronger. This would be the case, for example, if AWB increased its stake in AL and/or integration were strengthened. If support reduces and AL's standalone profile weakens, the ratings would be downgraded.

AIL's ratings would benefit from closer ties with GBPCE through increasing integration within BTK. The Tunisian bank mainly controls AIL's commercial strategy, credit, liquidity and interest rate risks through board and senior committees. A decrease in BTK's control of AIL, or if GBPCE materially reduces its interest in BTK, could trigger a downgrade of AIL's National Ratings. The same would apply if GBPCE's IDR is downgraded.

A material deterioration in BH's and/or the Tunisian state's ability and/or propensity to support ML, resulting in lower creditworthiness relative to other credits in the country, could result in a downgrade of ML's ratings.

A significant increase in ATB's stake in ATL plus closer integration could

result in a change of rating rationale for ATL, leading us to base our ratings on support. ATL' ownership structure has long been stable and we are not anticipating this change.

KEY RATING DRIVERS AND SENSITIVITIES - SUBORDINATED DEBT (ATL, AL, CIL, HL, TL)

ATL's, AL's, CIL's, HL's and TL's rated subordinated debt issues are lower Tier 2 issues. The debt is subordinated to senior issues. It counts as Tier 2 capital in accordance with Tunisian prudential regulations. The subordinated debt is not subject to early redemption or coupon deferral.

The subordinated debt ratings are sensitive to changes of their respective issuers' Long-term National Ratings.

The rating actions are as follows:

Arab International Lease

National Long-Term Rating: affirmed at 'AA+(tun)'; Outlook Stable

National Short-Term Rating: affirmed at 'F1+(tun)'

National senior unsecured debt rating: affirmed at 'AA+(tun)'

Arab Tunisian Lease

National Long-Term Rating: affirmed at 'BBB-(tun)'; Outlook Stable

National Short-Term Rating: affirmed at 'F3(tun)'

National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BBB-(tun)'

National subordinated debt rating: affirmed at 'BB(tun)'

Attijari Leasing

National Long-Term Rating: affirmed at 'BB+(tun)'; Outlook Stable

National Short-Term Rating: affirmed at 'B(tun)'

National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BB+(tun)'

National subordinated debt rating: upgraded to 'BB-(tun)' from 'B+(tun)'

Compagnie Internationale de Leasing

National Long-Term Rating: affirmed at 'BBB-(tun)'; Outlook Stable

National Short-Term Rating: affirmed at 'F3(tun)'

National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BBB-(tun)'

National subordinated debt rating: upgraded to 'BB(tun)' from 'BB-(tun)'

Hannibal Lease

National Long-Term Rating: affirmed at 'BB(tun)'; Outlook Stable

National Short-Term Rating: affirmed at 'B(tun)'
National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BB(tun)'
National subordinated debt rating: upgraded to 'B+(tun)' from B(tun)'

Modern Leasing

National Long-Term Rating: affirmed at 'BBB-(tun)'; Outlook Stable
National Short-Term Rating: affirmed at 'F3(tun)'

Tunisie Leasing

National Long-Term Rating: affirmed at 'BBB+(tun)'; Outlook Stable
National Short-Term Rating: affirmed at 'F2(tun)'
National senior unsecured debt rating: affirmed at 'BBB+(tun)'
National subordinated debt rating: upgraded to 'BBB-(tun)' from 'BB+(tun)'

Contact:

Primary Analyst

Janine Dow

Senior Director

+44 20 3530 1464

Fitch Ratings Limited

30 North Colonnade

London E14 5GN

Secondary Analyst

Nalini Kaladeen

Director

+44 20 3530 1 06

Committee Chairperson

Mark Young

Managing Director

+44 20 3530 131

Media Relations: Peter Fitpatrick, London, Tel: +44 20 3530 1103, Email: peter.fitpatrick@fitchratings.com.

Additional information is available on www.fitchratings.com

Applicable Criteria

Global Non-Bank Financial Institutions Rating Criteria (pub. 10 Mar 2017)
(<https://www.fitchratings.com/site/re/95236>)

National Scale Ratings Criteria (pub. 07 Mar 2017)
(<https://www.fitchratings.com/site/ref/95106>)

Additional Disclosures

Solicitation Status (https://www.fitchratings.com/site/pr/1033927_solicitation)
Endorsement Policy (<https://www.fitchratings.com/regulatory>)

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK:

[HTTPS://WWW.FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](https://www.fitchratings.com/understandingcreditratings)
(<https://www.fitchratings.com/understandingcreditratings>). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM (<https://www.fitchratings.com>). PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE. DIRECTORS AND SHAREHOLDERS RELEVANT INTERESTS ARE AVAILABLE AT

[HTTPS://WWW.FITCHRATINGS.COM/SITE/REGULATORY](https://www.fitchratings.com/site/regulatory)
(<https://www.fitchratings.com/site/regulatory>). FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Copyright © 2017 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1- 00-753-4 24, (212) 90 -0500. Fax: (212) 4 0-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given

jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed.

The information in this report is provided as is without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the

sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US 1,000 to US 750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US 10,000 to US 1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services license (AFS license no. 337123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001

Fitch Ratings, Inc. is registered with the U.S. Securities and Exchange Commission as a Nationally Recognized Statistical Rating Organization (the "NRSRO"). While certain of the NRSRO's credit rating subsidiaries are listed on Item 3 of Form NRSRO and as such are authorized to issue credit ratings on behalf of the NRSRO (see [HTTPS://WWW.FITCHRATINGS.COM/SITE/REGULATORY](https://www.fitchratings.com/site/regulatory) (<https://www.fitchratings.com/site/regulatory>)). other credit rating subsidiaries are not listed on Form NRSRO (the "non-NRSROs") and therefore credit ratings issued by those subsidiaries are not issued on behalf of the NRSRO. However, non-NRSRO personnel may participate in determining credit ratings issued by or on behalf of the NRSRO.

Solicitation Status

Fitch Ratings was paid to determine each credit rating announced in this Rating Action Commentary (RAC) by the obligator being rated or the issuer, underwriter, depositor, or sponsor of the security or money market instrument being rated, except for the following:

Endorsement Policy - Fitch's approach to ratings endorsement so that ratings produced outside the EU may be used by regulated entities within the EU for regulatory purposes, pursuant to the terms of the EU Regulation with respect to credit rating agencies, can be found on the EU Regulatory Disclosures (<https://www.fitchratings.com/regulatory>) page. The endorsement status of all International ratings is provided within the entity summary page for each rated entity and in the transaction detail pages for all structured finance transactions on the Fitch website. These disclosures are updated on a daily basis.

Foued Bouzara
Chef de Département Contrôle et Gestion
Hannibal Lease
Rue du Lac Malaren
Immeuble Triki – Les Berges du Lac 1053
Tunis
Tunisie

Paris, 20 Mars 2018

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Hannibal Lease
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire subordonné HL 2018-01
Montant	:	15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars répartis en deux catégories: A et B
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (A)	:	8,30% ou TMM+2,1% l'an
Taux Nominal (B)	:	8,5% l'an
Durée (A)	:	5 ans
Durée (B)	:	7 ans avec 2 ans de grâce
Amortissement (A)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année.
Amortissement (B)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la troisième année.
Note	:	B+(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur

des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

Eric Dupont
Senior Director



2.2.15. Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées page 33).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

2.2.16. Organisation de la représentation des obligataires

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

- ✓ HL 2013/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35% ;
- ✓ HL 2014/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,8% ;
- ✓ HL 2015/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,7% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;
- ✓ HL 2015/1 subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,72% et/ou TMM+2,4%.
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,92% ;
- ✓ HL 2015/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

- ✓ HL 2016/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,45%
- ✓ HL 2016/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;
- ✓ HL 2017/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;
- ✓ HL 2017/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;
- ✓ HL 2017/3 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 8,0% et/ou TMM+2,4%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,25% ;

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.4. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.4.1 - Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »** page 18)

2.4.2 - Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.4.3 - Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Chapitre 3- Renseignements concernant l'activité de l'émetteur

3.1. Activité de la société au 31/12/2017

Durant l'exercice 2017, la part de marché de Hannibal Lease dans le total des approbations du secteur a progressé à 22,9% contre 21,7% par rapport à la même période en 2016. En effet, Hannibal Lease affiche au 31/12/2017 une progression de 33,04% des approbations par rapport à la même période de 2016 atteignant un montant de 697,4 MDT contre 524,2 MDT au 31/12/2016.

Les mises en force ont suivi l'évolution globale du marché avec une amélioration de la part de marché de Hannibal Lease aux alentours de 22,6% (contre 20,8% au 31/12/2016). La progression des Mises en Force sont passés de 388,2 MDT au 31/12/2016 à 551 MDT au 31/12/2017, soit une progression de 41,9%.

L'encours financier de Hannibal Lease au 31/12/2017 représente 19,7% de l'encours du secteur alors qu'il représentait 17,2% à la même date en 2016.

Les encours sont passés de 574,5 MDT au 31/12/2016 à 805 MDT au 31/12/2017, soit une progression de 40,1%.

Situation de « Hannibal Lease » par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2017

	Secteur en MDT**			HL en MDT			Part de Hannibal Lease (%)		
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Approbations	3 048,7	2 417,8	2 162,3	697,4	524,2	373,9	22,9%	21,7%	17,3%
Mises en Forces	2 432,7	1 862,3	1 729,4	551,0	388,2	273,3	22,6%	20,8%	15,8%
Encours financier	4 084,9	3 339,3	3 167,3	805,0	574,5	426,5	19,7%	17,2%	13,5%

**Chiffres de l'exercice 2017 sont non audités

3.1.1 Evolution des approbations

Le montant des approbations s'élève au 31/12/2017 à 697,4 MDT contre 524,2 MDT au 31/12/2016, soit une croissance de 33%.

Le nombre de dossiers approuvés est passé de 7 563 pendant 2016 à 8 205 en 2017, soit une hausse de 8,5%, le montant moyen d'approbations est en hausse de 22,6% au 31/12/2017 atteignant 0,085 MDT contre 0,069 au 31/12/2016.

Nombre des approbations

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Nombre d'approbations	8 205	7 563	6 112	8,5%
Montant (MD)	697,4	524,2	373,9	33,0%
Montant Moyen des approbations (MD)	0,085	0,069	0,061	22,6%

Répartition sectorielle des approbations

En MDT

Répartition par secteur	Au 31/12/2017*			Au 31/12/2016			Au 31/12/2015			Variation 2017/2016
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	1 696	71,7	10,3%	1 745	65,0	12,4%	1 352	52,1	13,9%	10,3%
BTP	944	157,5	22,6%	930	142,3	27,1%	583	65	17,4%	10,7%
Industrie	725	104,5	15,0%	558	51,5	9,8%	477	36,1	9,7%	102,9%
Tourisme	722	73,9	10,6%	596	49,7	9,5%	551	45,7	12,2%	48,5%
Services	4 118	289,8	41,6%	3 734	215,7	41,1%	3 149	175	46,8%	34,4%
Approbations totales	8 205	697,4	100,0%	7 563	524,2	100,0%	6 112	373,9	100,0%	33,0%

*Chiffres non audités

Répartition des approbations par type d'équipement

En MDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2017*			Au 31/12/2016			Au 31/12/2015			Variation 2017/2016
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	3 686	214,2	30,7%	3 595	168,7	32,2%	2 963	140,9	37,7%	27,0%
Véhicule Utilitaire	2 610	108,5	15,6%	2 391	90,2	17,2%	2 017	72,2	19,3%	20,4%
Véhicule Lourd	1213	204,1	29,3%	1036	168,9	32,2%	732	90,8	24,3%	20,8%
Matériel Spécifique	640	138,4	19,8%	484	71,9	13,7%	342	40,3	10,8%	92,4%
Immobilier	56	32,2	4,6%	57	24,6	4,7%	58	29,7	7,9%	30,9%
Approbations totales	8 205	697,4	100,0%	7 563	524,2	100,0%	6 112	373,9	100,0%	33,0%

*Chiffres non audités

3.1.2 Evolution des mises en forces

Les mises en forces totales sont passées 388,2 MDT au 31/12/2016 à 551 MDT au 31/12/2017, soit une amélioration de 42%. Le nombre de dossiers est passé de 5 961 dossiers en 2016 à 6 538 pour la même période de 2017 enregistrant ainsi une hausse de 9,7%. En ce qui concerne le montant moyen par dossier, Hannibal Lease a enregistré une hausse de 29,4% le faisant passer de 0,065 MDT au 31/12/2016 à 0,084 au 31/12/2017.

Nombre de contrats mis en force

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Nombre de mises en force	6 538	5 961	4 770	9,7%
Montant (MD)	551,0	388,2	273,3	41,9%
Montant Moyen par contrat (MD)	0,084	0,065	0,057	29,4%

Répartition sectorielle des mises en force

En MDT

Répartition par secteur	Au 31/12/2017*			Au 31/12/2016			Au 31/12/2015			Variation 2017/2016
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	1 336	56,4	10,2%	1 401	51,9	13,4%	1 060	39	14,3%	8,7%
BTP	760	132,7	24,1%	710	97,9	25,2%	438	46,3	17,0%	35,5%
Industrie	581	70,3	12,8%	458	39,1	10,1%	367	24,8	9,1%	79,8%
Tourisme	641	61,6	11,2%	487	37,4	9,6%	493	37,3	13,6%	64,7%
Services	3 220	229,9	41,7%	2 905	161,9	41,7%	2 412	126	46,1%	42,0%
Mises en force totales	6 538	551,0	100,0%	5 961	388,2	100,0%	4 770	273,3	100,0%	41,9%

*Chiffres non audités

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2017*			Au 31/12/2016			Au 31/12/2015			Variation 2017/2016
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	3 015	176,0	31,9%	2 886	134,1	34,5%	2 427	114,1	14,7%	31,3%
Véhicule Utilitaire	2 039	86,7	15,7%	1 854	72,1	18,6%	1 518	54,4	19,9%	20,2%
Véhicule Lourd	938	161,6	29,3%	782	120,3	31,0%	510	61,1	22,4%	34,3%
Matériel Spécifique	503	100,3	18,2%	400	49,5	12,7%	289	28,9	10,6%	102,6%
Immobilier	43	26,3	4,8%	39	12,2	3,1%	26	14,8	5,4%	115,6%
Mises en force totales	6 538	551,0	100,0%	5 961	388,2	100,0%	4 770	273,3	100,0%	41,9%

*Chiffres non audités

3.1.3 Evolution de l'encours financier

Au 31/12/2017, les encours financiers de la société ont atteint 805 MDT contre 574,5 MDT au 31/12/2016, soit une évolution de 40,1%. Le nombre de contrat a atteint 19 905 contrats, soit une hausse de 19,5% par rapport à 2016. Le montant moyen par contrat a atteint 0,04 MDT au 31/12/2017, en réalisant un progrès de 17,2% par rapport à la même période en 2016.

Nombre de contrats en-cours

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Nombre de contrats encours	19 905	16 654	13 487	19,5%
Montant (MD)	805,0	574,5	426,5	40,1%
Montant Moyen par contrat (MD)	0,040	0,034	0,032	17,2%

Répartition sectorielle de l'encours financier

En MDT

Répartition par secteur	Au 31/12/2017*			Au 31/12/2016			Au 31/12/2015			Variation 2017/2016
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Agriculture	4 427	89,1	11,1%	3 644	72,4	12,6%	2 694	52,3	12,3%	23,0%
BTP	2 167	187,3	23,3%	1 702	122,8	21,4%	1 217	67,8	15,9%	52,5%
Industrie	1 633	96,1	11,9%	1 347	59,2	10,3%	1 165	44,8	10,5%	62,3%
Tourisme	1 640	76,0	9,4%	1 415	53,2	9,3%	1 310	48,1	11,3%	42,9%
Services	10 038	356,6	44,3%	8 546	266,9	46,5%	7 101	213,5	50,1%	33,6%
Encours total	19 905	805,0	100,0%	16 654	574,5	100,0%	13 487	426,5	100,0%	40,1%

*Chiffres non audités

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2017*			Au 31/12/2016			Au 31/12/2015			Variation 2017/2016
	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	Nombre	Montant	En %	
Véhicule Tourisme	9 153	251,4	31,2%	7 776	194,9	33,9%	6 230	154,9	36,3%	29,0%
Véhicule Utilitaire	6 494	133,7	16,6%	5 411	106,8	18,6%	4 361	82,1	19,2%	25,2%
Véhicule Lourd	2 663	237,6	29,5%	2 157	165,8	28,9%	1 794	109,4	25,7%	43,3%
Matériel Spécifique	1 426	131,1	16,3%	1 160	72,2	12,6%	972	49	11,5%	81,6%
Immobilier	169	51,2	6,4%	150	34,8	6,1%	130	31	7,3%	47,1%
Encours total	19 905	805,0	100,0%	16 654	574,5	100,0%	13 487	426,5	100,0%	40,1%

*Chiffres non audités

Evolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices

	31/12/2017*	31/12/2016	31/12/2015
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	843 743 888	620 428 625	458 392 489
Créances classées	33 570 402	30 485 830	25 656 457
Classe 2	1 958 300	2 409 360	1 478 208
Classe 3	1 235 141	2 331 720	1 072 425
Classe 4	30 376 961	25 744 750	23 105 824
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan)	877 314 290	650 914 455	484 048 946
Provisions et Agios réservés sur créances classées	24 463 593	21 757 171	19 177 183
Provisions affectées	22 768 067	20 335 791	18 073 363
Produits réservés	1 695 527	1 421 380	1 103 820
Ratio des créances classées	3,83%	4,68%	5,30%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées)	72,87%	71,37%	74,75%

* Les chiffres relatifs au 31/12/2017 sont des chiffres non audités.

3.2. Indicateurs d'activité de l'émetteur

INDICATEURS en KDT	4ème Trimestre		Variation	Exercice		Variation
	2017**	2016*		2017**	2016*	
Agriculture	21 656	16 926	27,9%	71 729	65 008	10,3%
BTP	36 601	42 312	-13,5%	157 515	142 318	10,7%
Industrie	31 213	13 447	132,1%	104 451	51 473	102,9%
Tourisme	20 845	13 407	55,5%	73 853	49 735	48,5%
Services	24 547	20 232	21,3%	79 515	61 608	29,1%
Commerce	44 194	30 911	43,0%	141 928	102 310	38,7%
Transport	13 745	13 657	0,6%	68 385	51 761	32,1%
Montant des Approbations	192 800	150 892	27,8%	697 377	524 214	33,0%
Agriculture	17 495	14 321	22,2%	56 418	51 911	8,7%
BTP	37 774	27 271	38,5%	132 699	97 923	35,5%
Industrie	32 499	9 005	260,9%	70 324	39 112	79,8%
Tourisme	18 735	8 734	114,5%	61 648	37 350	65,1%
Services	19 787	13 295	48,8%	65 628	46 061	42,5%
Commerce	36 831	21 722	69,6%	112 346	76 240	47,4%
Transport	12 741	10 599	20,2%	51 933	39 563	31,3%
Montant des Mises en Force	175 862	104 947	67,6%	550 996	388 160	41,9%
Encours Financiers	-	-	-	805 033	574 517	40,1%
Total des Engagements	-	-	-	877 314	650 914	34,8%
Total des Engagements Classées	-	-	-	33 571	30 486	10,1%
Taux de créances classées	-	-	-	3,83%	4,68%	-
Revenus Bruts de Leasing	109 523	80 115	36,7%	372 953	283 601	31,5%
Revenus Nets de Leasing	20 192	15 289	32,1%	69 484	51 826	34,1%
Produits Nets de Leasing	7 492	6 945	7,9%	25 627	21 984	16,6%
Total Charges d'exploitation	3 009	2 877	4,6%	11 142	9 267	20,2%
Structure des Ressources	-	-	-	597 833	478 339	25,0%
Emprunts Obligataires	-	-	-	236 243	210 145	12,4%
Autres Emprunts	-	-	-	361 590	268 194	34,8%
Trésorerie Nette	-	-	-	-10 504	2 708	-487,9%
Capitaux Propres	-	-	-	64 298	50 930	26,2%

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing + autres produits d'exploitation

Produits Nets de Leasing : Revenus nets de leasing + Autres produits d'exploitation+ Produits des placements - Charges Financières

Charges d'exploitation : Charges de personnel + Dotations aux amortissements + Autres charges d'exploitation

Les Capitaux Propres au 31/12/2016 sont déterminés après affectation du résultat de 2016.

Les Capitaux Propres au 31/12/2017 sont déterminés compte non tenu du résultat de la période diminués du solde des actions propres.

Faits Saillants

- Augmentation du capital social de la société de 28,7 à 40,18 Millions de Dinars.
- Les Mises en Force réalisées au cours de l'exercice 2017 ont connu une augmentation de 42% comparée à l'exercice 2016.
- Les Produits nets de leasing ont connu une augmentation de 16,6%.
- Le Taux de créances classées a connu une amélioration pour passer de 4,68% à 3,83%.

3.3. Analyse des performances réalisées au 31/12/2017 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2017

La confrontation des réalisations de l'exercice 2017 reflétées par les indicateurs d'activités arrêtés au 31/12/2017 avec les prévisions établies pour l'année 2017 publiées au niveau du Document de Référence « HL 2017 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

Indicateurs d'activité (en DT)	Indicateurs d'activité au 31/12/2017 (*)	Prévisions année 2017	Pourcentage de réalisation	Commentaires
Mises en force	550 996 069	430 000 000	128,1%	Les Réalisations de l'exercice 2017 en termes de Mises en Force ont été supérieures aux prévisions de 28,1%. Cet écart est expliqué par la réactivité de Hannibal Lease à un Secteur Leasing plus dynamique que prévu.
Produit Net de Leasing	25 627 229	25 970 801	98,7%	Les produits Net de Leasing sont légèrement inférieurs aux prévisions malgré la hausse des Mises en Force. Ceci est expliqué par la baisse de marges de leasing suite à l'augmentation du TMM.
Ressources d'emprunt	597 833 000	613 560 589	97,3%	Un emprunt obligataire de 30 MDT, émis en Décembre 2017, a été encaissé en 2018.
Capitaux propres avant résultat	64 298 000	65 104 953	98,8%	La baisse des capitaux propres avant résultat est expliquée par le rachat des actions propres.

* Chiffres non audités

Société « Hannibal Lease »

Société anonyme au capital de 40 180 000 dinars divisés en 8 036 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 06/10/2014

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB à long terme avec perspective stable et B à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13/12/2017

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE HL 2018-01 » DE 15 000 000 DT SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A 20 000 000 DT DIVISE EN 150 000

OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE 100 DT CHACUNE SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTEES A 200 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE 100 DT CHACUNE

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
Catégorie A	5 ans	8,3% et/ou TMM+2,1%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans avec 2 ans de grâce	8,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note BB(tun) à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 20/03/2018

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/05/2017

Délibération du Conseil d'Administration du 23/03/2018

Visa du Conseil du Marché Financier **N° 18/0999** du **10 AVR. 2018**

Notice légale publiée au JORT n°49 du 24/04/2018

Bulletin de souscription n°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & Prénom ¹ : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	
Nationalité :	Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le :/...../.....
Profession/activité :	
Adresse : Code postale : Pays : Tel :	
Agissant pour le compte (1) : <input type="checkbox"/> De moi-même	
<input type="checkbox"/> Du mandat en qualité de : <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu du pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à ola présente	

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr		Personne Morale	
Nom & Prénom :		Raison sociale :	
Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport		N° du R.C :	
N°		Matricule Fiscale :	
Délivrée le :/...../.....			
Profession/activité :			
Adresse : Code postale : Pays : Tel :			

Déclare (ons) souscrire à :

-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie A au taux d'intérêt fixe de 8,3% sur 5 ans ;
-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,1% sur 5 ans ;
-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie B au taux d'intérêt fixe de 8,5% sur 7 ans avec 2 ans de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018** seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du **28/05/2018** et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « HL 2017 », de son actualisation ainsi qu'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt subordonné sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

- En espèces
- Par chèque n° tiré suragence
- Par virement en date dueffectué sur mon (notre) compte n°ouvert chez

La somme de (en toutes lettres)représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie A au taux d'intérêt fixe de 8,3% sur 5 ans ;
-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,1% sur 5 ans ;
-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie B au taux d'intérêt fixe de 8,5% sur 7 ans avec 2 ans de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³en (1) Gestion libre compte géré

**Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche⁴**

A Tunis, le

Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



COPIE

Société « Hannibal Lease »

Société anonyme au capital de 40 180 000 dinars divisé en 8 036 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 06/10/2014

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB à long terme avec perspective stable et B à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13/12/2017

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ « EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2018-01 » DE 15 000 000 DT SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTÉ A 20 000 000 DT DIVISÉ EN 150 000 OBLIGATIONS SUBORDONNÉES DE 100 DT CHACUNE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTÉES A 200 000 OBLIGATIONS SUBORDONNÉES DE 100 DT CHACUNE

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
Catégorie A	5 ans	8,3% et/ou TMM+2,1%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans avec 2 ans de grâce	8,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note BB(tun) à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 20/03/2018

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/05/2017

Délibération du Conseil d'Administration du 23/03/2018

Visa du Conseil du Marché Financier N° 1870999 du 10 AVR. 2018

Notice légale publiée au JORT n°49 du 24/04/2018

Bulletin de souscription n°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & Prénom ¹ : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
Nationalité :	N°
Profession/activité :	Délivrée le :/...../.....
Adresse :	Code postale : Pays : Tel :
Agissant pour le compte (1) : <input type="checkbox"/> De moi-même	
<input type="checkbox"/> Du mandat en qualité de : <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu du pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à ola présente	

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne Morale
Nom & Prénom :	Raison sociale :
Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C :
N°	Matricule Fiscale :
Profession/activité :	
Adresse :	Code postale : Pays : Tel :

Déclare (ons) souscrire à :

-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie A au taux d'intérêt fixe de 8,3% sur 5 ans ;
-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,1% sur 5 ans ;
-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie B au taux d'intérêt fixe de 8,5% sur 7 ans avec 2 ans de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018** seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du **28/05/2018** et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « HL 2017 », de son actualisation ainsi qu'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt subordonné sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

- En espèces
 - Par chèque n° tiré suragence
 - Par virement en date dueffectué sur mon (notre) compte n°ouvert chez
- La somme de (en toutes lettres)représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :
-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie A au taux d'intérêt fixe de 8,3% sur 5 ans ;
 -obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,1% sur 5 ans ;
 -obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » catégorie B au taux d'intérêt fixe de 8,5% sur 7 ans avec 2 ans de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³en (1) Gestion libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche⁴
A Tunis, le

Signature



¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »